

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/2026

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Présents : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRESCIANI Gaël, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, DESMEURE Juliane, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LEONARD Myriam, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, PITOT Patrice, RADIGUET Nicolas, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, DAUJAN Nicolas, GUIBERT Annie, FAURE Christophe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusée : GRIGNON Aurélie pouvoir à BRUNET Rémy

Mme Nathalie FAURE est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire expose à l'assemblée que :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-13, L.332-23 et suivants, Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide d'agents publics territoriaux indisponibles ou le recrutement de personnel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin :
 - Des agents contractuels pour assurer le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles.
 - Des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.
- Précise que le Maire sera chargé de constater les besoins, de procéder aux recrutements et de fixer la rémunération des agents recrutés, en fonction de la nature des fonctions exercées et du profil des candidats ;
- Dit que la rémunération sera fixée en référence à un grade de la fonction publique territoriale, dans la limite de l'indice terminal de celui-ci.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 31/03/2025
ID : 026-200056547-20260330-DE_2026_21-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

